

Collectif Ardennais

Libre Pensée-LDH-UD CGT-ARAC-PCF-MJC

Réhabilitation Collective des Fusillés pour l'Exemple

Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur,

La **Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP)**, la LDH et les nombreux collectifs qu'elle regroupe ont réveillé depuis une trentaine d'années l'action en faveur de la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre, au nombre officiellement de 639. Chaque année, elle organise à cette fin des rassemblements devant les monuments aux morts pacifistes érigés dans la décennie de 1920 à 1930. En 2021, quatre-vingt-sept manifestations de cette nature ont eu lieu à l'occasion du 11-Novembre, avec la participation des collectifs. Devant cette mobilisation de longue haleine, les plus hautes autorités de l'État ont évoqué publiquement ce drame sans aller jusqu'à prononcer une réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre.

En l'absence de réponse à leurs yeux satisfaisante, les libres penseurs ont érigé un monument en leur mémoire, financé par souscription. Inauguré le 6 avril 2019, celui-ci se trouve sur la ligne de front, à Chauny.

Ce combat vient de franchir une étape décisive. Le 13 janvier 2022, l'Assemblée nationale a voté en première lecture la proposition de loi visant à réhabiliter les militaires « Fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale, déposée par quarante-quatre députés inscrits dans différents groupes parlementaires. Fin Janvier, début Février le collectif Ardennais vous a rencontrés. Vous nous avez dit que vous voteriez cette Loi lorsqu'elle sera discutée au Sénat. Le moment est proche d'apporter votre suffrage en faveur de ce texte. Nous vous remercions pour l'œuvre de justice et de réparation que vous allez entreprendre. Je vous prie de croire, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, à l'assurance de ma considération et de mes sentiments républicains et Laïques.

Pour le Collectif Alain Tournafol Président de la Libre Pensée Le 9/11/2022

Rappel : Les Députés Polleti et Cordier se sont prononcés favorablement pour cette Loi